

Fortis se prépare à une AG mouvementée

Après la décision du tribunal de commerce autorisant la vente de Fortis à BNP Paribas, un autre temps fort se profile à l'horizon pour Fortis : son assemblée générale. Les débats s'annoncent houleux et le conseil pourrait ne pas être élu. | Sébastien Buron



Après le jugement rendu par le tribunal de commerce de Bruxelles, qui a rejeté leur demande de pouvoir voter sur les diverses cessions qui ont conduit au démantèlement du groupe, les actionnaires mécontents de Fortis ont perdu une bataille. Ils n'ont, cependant, pas dit leur dernier mot. D'abord parce que la présidente du tribunal, Francine De Tandt, a accepté la désignation d'un collège de trois experts, dont Jean-François Cats, pour faire toute la lumière sur la vente du bancassureur, en particulier pour vérifier la valorisation des actifs cédés entre le 28 septembre et le 6 octobre. Ensuite parce que l'avocat Mischaël Modrikamen a interjeté appel de l'ordonnance rendue le 18 novembre dernier par la justice bruxelloise. Enfin parce que les actionnaires auront l'occasion de faire entendre leurs voix lors des assemblées convoquées à Utrecht le 1^{er} décembre et à Bruxelles le lendemain. Ils pourront débattre de deux points : la composition du conseil d'administration et, pour la partie belge, la poursuite des activités.

Deminor veut un autre conseil

Fortis, on le sait, propose un conseil présidé par Etienne Davignon et composé également de trois membres de l'ancien conseil

de Fortis : Jan-Michiel Hessels, Philippe Bodson et Louis Cheung. Ancien membre du comité de direction de Fortis, Karel De Boeck est, lui, proposé au poste de CEO du groupe, avec un salaire fixe de 800.000 euros. Une rémunération et des noms qui suscitent, le mot est faible, un vif mécontentement dans les rangs des actionnaires s'estimant lésés. « Il y a manifestement conflit d'intérêt, fustige un ancien cadre de Fortis. La position des membres de ce conseil est comparable à celle d'hommes politiques cherchant à se faire élire pour bénéficier de l'immunité parlementaire. Ici, ils seraient légitimés par l'AG. C'est dommage pour une structure qui devrait se refaire une virginité en termes d'éthique et de déontologie dans le monde des affaires. »

« On prend les mêmes et on recommence, renchérit un fin connaisseur du groupe. Il est impensable qu'Etienne Davignon n'ait pas participé indirectement aux décisions ayant mené au rachat d'ABN Amro comme des augmentations de capital qui ont précédé. Maurice Lippens n'aura jamais pris une décision importante sans consulter son mentor. » Ainsi, des rumeurs font même état de la présence physique d'Etienne Davignon lors des négociations du second week-end, et du fait que sa candidature à la présidence du

conseil serait soutenue par le Premier ministre lui-même... après avoir été sollicité par Maurice Lippens.

Info ou intox ? Deminor, qui représente 14.000 de ces actionnaires, a en tout cas appelé à voter contre ce conseil, à l'exception de Louis Cheung. « Même de bonne foi, ce conseil sera inévitablement influencé par la défense de sa propre situation, à savoir valider des actes qui ont coûté cher à la société », affirme Pierre Nothomb, associé chez Deminor. Pour autant, Mischaël Modrikamen ne rejette pas l'ancien conseil en bloc. Il préconise la constitution d'un conseil élargi composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et de l'un ou l'autre administrateur actuel pour assurer une certaine transition.

Les actionnaires devront aussi se prononcer sur la poursuite de l'activité au motif que l'entreprise a perdu plus de la moitié de son capital social, soit 23 milliards d'euros. Mais on peut supposer que, sur ce point, le quorum de 50% des actionnaires présents ou représentés ne sera pas atteint. Ce qui renverrait les discussions à une seconde assemblée, le 19 décembre. Quant à la stratégie du « nouveau Fortis », la direction actuelle a défini deux orientations. D'une part, réduire les frais (frais de personnel et diminution de la dette). D'autre part, gérer le

portefeuille de produits structurés et les activités d'assurances internationales. «Une activité qui, pour le moment, n'a pas la taille suffisante», souligne un analyste. Faut-il la renforcer ou s'en séparer ?

Que va faire Ping An ?

Le conseil sera-t-il rejeté ? Les actionnaires accepteront-ils que Karel de Boeck

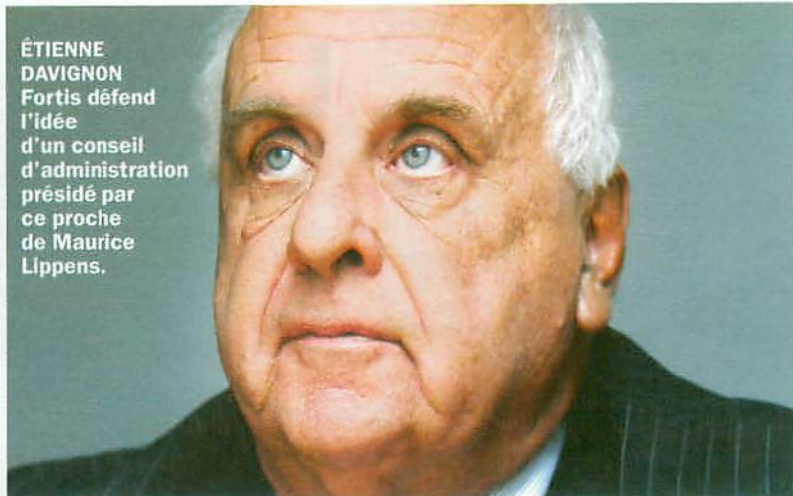
d'Eric De Keuleneer comme candidat. Tout le mystère, évidemment, est de savoir qui aura la majorité à cette fameuse assemblée. L'actionnariat de Fortis est en effet fragmenté entre une multitude de fonds, de particuliers et d'actionnaires historiques de sociétés qui ont constitué Fortis, notamment la Mutuelle Solvay qui détenait des parts dans l'ancienne Générale

Mischaël Modrikamen comptent près de 13 millions de titres, soit une part minime du capital et des 2,3 milliards d'actions en circulation.

Du coup, les discussions vont bon train en coulisses pour rallier des votes à sa cause. Sofina et Solvay, par exemple, devraient voter pour Davignon. Dans ce contexte, Ping An devrait jouer un rôle clé.



MISCHAËL MODRIKAMEN
L'avocat des petits actionnaires de Fortis a interjeté appel de l'ordonnance rendue par la justice bruxelloise.



ÉTIENNE DAVIGNON
Fortis défend l'idée d'un conseil d'administration présidé par ce proche de Maurice Lippens.

PHOTOS: BELGA

perçoive 60% du salaire de Jean-Paul Votron pour un groupe vidé de sa substance ? Quel sera le nouveau projet d'entreprise ? S'ils représentent 10% du capital, les petits actionnaires peuvent eux-mêmes convoquer une assemblée générale et mettre certains points à l'ordre du jour comme les cessions d'octobre et la nomination d'administrateurs. Et si le conseil n'était pas élu ? Des listes d'administrateurs potentiels capables de défendre les intérêts de Fortis circulent. On cite, par exemple, le nom

de Banque. Bref, aucun actionnaire n'est dominant. Le plus gros est l'assureur chinois Ping An qui détient 4,81% de Fortis, soit quelque 120 millions de titres qui ne valent plus aujourd'hui que 120 millions d'euros contre 2,5 milliards d'euros avant la tourmente de l'été. AllianceBernstein, une filiale d'Axa, détient depuis peu 2,87% du capital de Fortis. Et BNP Paribas détient 5% de l'assureur français. En face, Deminor représente environ 1% du capital de Fortis. Les actionnaires que représente

Surtout depuis que ce dernier réclame également que la question du rachat de Fortis soit soumise au vote des actionnaires. Faute de quoi, il pourrait tenter une action en justice contre Fortis. Son représentant au conseil, Louis Cheung est furieux. Il se plaint d'avoir été mis devant le fait accompli lors du rachat par BNP Paribas. De là à ce qu'il vote contre les cessions et que Fortis retourne dans le giron de l'Etat, il y a encore une marge. Mais elle est sans doute aujourd'hui plus ténue que jamais. ■

Quel rôle a joué Christian Van Buggenhout ?

Alors que les avocats de Fortis, BNP Paribas et de la SFPI se sont bien gardés de tout triomphalisme après le verdict, Christian Van Buggenhout, avocat du gouvernement, ne cachait pas sa satisfaction. «C'est la voie royale pour la banque BNP Paribas Fortis», a-t-il clamé haut et fort. L'ancien curateur de la Sabena n'est pourtant pas intervenu dans les procédures judiciaires. Mais sa présence remarquée



CHRISTIAN VAN BUGGENHOUT,
AVOCAT DU GOUVERNEMENT

lors des plaidoiries n'a échappé à personne. Celle-ci visait-elle à faire pencher la balance de la justice du bon côté ? Certains l'imaginent. Selon eux, les requêtes en référé ont fait l'objet d'un intense lobbying. Ils en veulent pour preuve les déclarations du Premier ministre, ayant annoncé qu'il pourrait «retirer ses billes» si la vente de Fortis venait à être suspendue. Ils vont même jusqu'à dire que Christian

Van Buggenhout serait allé trouver la présidente du tribunal de commerce. But de la manœuvre ? L'«impressionner»... en l'éclairant sur les conséquences dramatiques d'une éventuelle remise en cause du rachat par BNP Paribas. Seule certitude : peinture du barreau, Christian Van Buggenhout est un homme de pouvoir doté d'un solide carnet d'adresses... et proche du tribunal.

ÉPARGNE

> La réforme du compte d'épargne est en vue

Les modifications de taux d'intérêt sont dans l'air du temps pour les carnets de dépôt. Ainsi, ING Banque va revoir les conditions de son compte d'épargne classique. A partir du 1^{er} décembre, le taux de base de son «Livret Vert» sera ramené de 1,75 % à 1,25 %.



Ces rémunérations à la baisse s'inscrivent dans la logique du futur arrêté royal portant sur les carnets d'épargne.

Si la prime d'accroissement disparaît, la prime de fidélité passe, elle, de 0,50 à 1 %. Ce qui porte la rémunération globale à 2,25 %, comme c'est le cas actuellement. La rémunération de son compte Internet «Lion Deposit» reste inchangée à 4,25 %.

Même tendance chez Fortis où le taux de base du compte d'épargne traditionnel est abaissé de 1,75 % à 1,25 %, tout en étant assorti d'une prime d'accroissement et de fidélité de 1 %. Le taux de son compte épargne en ligne reste quant à lui fixé à 4,25 %. Toujours à partir du 1^{er} décembre, la KBC a annoncé qu'elle abaisserait ses taux de 4 % à 3 %. Et ce, tant pour son compte classique que pour son compte en ligne. En compensation, les primes de fidélité et d'accroissement seront relevées de 0,01 à 0,75 %.

La raison de cette chute est claire : la Banque centrale européenne a revu son taux directeur à la baisse de 3,75 % à 3,25 %. Mais ce n'est pas tout. Ces rémunérations à la baisse s'inscrivent dans la logique du futur arrêté royal portant sur les carnets d'épargne et qui devrait voir le jour au début de l'année prochaine. Rappelons que cette réforme prévoit la suppression de la prime d'accroissement et l'instauration d'une prime de fidélité au moins égale à un quart du taux de base. Objectif : stabiliser l'épargne des Belges à l'heure où notre secteur bancaire traverse la plus grave crise de son histoire.

S.B. ■

Sortir de l'euro, une fausse bonne idée

Retrouver une politique monétaire autonome pour réagir plus vite contre la crise ? Sortir de la zone euro est théoriquement possible, mais le prix à payer serait trop élevé... | Sébastien Julian

Les perspectives de croissance en Europe ont été fortement révisées à la baisse ces derniers mois. Face à l'ampleur de la crise, certains pays pourraient — en théorie — être tentés de quitter l'Union monétaire. D'abord pour profiter d'une dévaluation de la monnaie. En effet, celle-ci permettrait de stimuler les exportations au moment où la demande intérieure se dérobe. Quitter la zone euro permettrait ensuite au pays sécessionniste

change. Par ailleurs, les pièces et les billets sont toujours émis par les banques centrales nationales et non pas par la BCE. Mais dans ces conditions, qu'attend donc par exemple l'Italie pour quitter la zone euro ? Simple, nous répondent les économistes. Le coût de sortie de la zone euro est encore plus élevé que le coût du maintien dans la zone ! En effet, avec la dévaluation, les taux d'intérêt à long terme augmenteraient et les dettes des

LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
L'organisme décide du niveau des taux d'intérêt pour l'ensemble de la zone euro.



de reprendre les manettes de la politique monétaire. Un avantage de taille : la BCE décide du niveau des taux d'intérêt pour l'ensemble de la zone. Sa politique monétaire n'est donc pas aussi réactive que celle du Royaume-Uni par exemple. Le risque pour certains pays de la zone euro ? Que le loyer de l'argent reflue moins vite que l'inflation. Les taux d'intérêt réels resteraient trop élevés, gênant la reprise. Quitter la zone euro permettrait — en théorie encore — d'éviter ce problème.

Sur un plan technique, la sortie paraît possible à gérer : chaque pays a gardé une banque centrale qui continue de gérer le système bancaire et les réserves de

ménages et des entreprises libellées en euros seraient mécaniquement alourdies. Un défaut sur la dette serait quasiment certain, préviennent les experts d'UBS. Et cela même si le pays tente de convertir son passif en monnaies étrangères autres que l'euro.

Pis, le retour à l'ancienne monnaie nationale provoquerait sans doute un mouvement de défiance qui se traduirait par des retraits de capitaux des banques. Le système financier pourrait, in fine, être paralysé. Sans parler des risques de crise sociale, opposant les défenseurs et les détracteurs de l'euro. Des volontaires pour tenter l'expérience ? ■